

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 8 MARS 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 8 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 8 Mars 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Jean CAYRE), Jean-Marie GARCIA, Christian CHAMAYOU (Pouvoir à Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS), William NION, Félix TORRÈS (Pouvoir à Monsieur Josian VAYRE), Max AMIEL, Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Quorum : 26

Votants : 31 de la délibération N° 2 - 17 / 2005 à N° 2 - 18 / 2005

Quorum : 27

Votants : 32 de la délibération N° 2 - 19 / 2005 et N° 2 - 24 / 2005

Monsieur Louis GOMBAUD a rejoint le Conseil Communautaire pour le vote de la délibération N° 2 - 19 / 2005 et suivantes.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 2 - 18 / 2005 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : MODIFICATIONS POUR LES ANNÉES 2003 ET 2004 - MONTANTS À COMPTER DE 2005

Pilote : Finances et budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur.

PUBLIE LE

14 MARS 2005

À la fin de l'année 2003, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a proposé un rapport d'évaluation qui a été adopté, début 2004, à la majorité qualifiée des communes membres et à partir duquel les attributions de compensation ont été calculées.

La délibération relative à l'adoption du rapport par les communes précisait que "compte tenu du fait que l'évaluation ne pourra être complète qu'une fois connues les dépenses supportées par la communauté au titre des compétences transférées, les attributions de compensation des communes seront corrigées au cours de l'exercice 2004 en fonction du constat des charges communautaires afférentes à l'exercice 2003".

Lors de notre séance du 7 décembre 2004, vous avez pris acte du rapport 2004 de la CLECT afin qu'il soit transmis aux communes membres pour adoption.

Le rapport 2004 de la CLECT a été adopté par tous les conseils municipaux.

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Je vous propose :

- de modifier le montant des attributions de compensation, résultant de l'évaluation effectuée par la CLECT, pour les années 2003 et 2004, comme indiqué dans les annexes 1 et 2.
- de fixer le montant des attributions de compensation à compter de 2005, comme indiqué dans l'annexe 3.
- de prévoir que les attributions de compensation pourront être modifiées au vu des travaux que la CLECT va mener en 2005.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Impôts et, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de modifier le montant des attributions de compensation, résultant de l'évaluation effectuée par la CLECT, pour les années 2003 et 2004, comme indiqué dans les annexes 1 et 2.

FIXE le montant des attributions de compensation à compter de 2005, comme indiqué dans l'annexe 3.

DIT que les attributions de compensation pourront être modifiées au vu des travaux que la CLECT va mener en 2005.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaterre-Fourès".



Annexe 1

Attribution de compensation 2003 recalculée en fonction des décisions de la CLECT en 2004

	Evaluation 2003	Correction évaluation	Rôles supp.2002	TOTAL
Albi	20 710 167 €	-80 500 €	3 954 €	20 633 621 €
Arthès	403 598 €			403 598 €
Cambon	88 070 €			88 070 €
Carlus	30 814 €			30 814 €
Castelnau de Lévis	159 796 €			159 796 €
Cunac	129 889 €			129 889 €
Dénat	31 473 €			31 473 €
Fréjairolles	99 251 €			99 251 €
Labastide Dénat	20 686 €			20 686 €
Le Séquestre	687 518 €			687 518 €
Lescure	526 745 €			526 745 €
Puygouzon	603 074 €			603 074 €
Rouffiac	24 065 €			24 065 €
Saint-Juéry	1 123 484 €			1 123 484 €
Saliès	24 365 €			24 365 €
Terssac	348 868 €			348 868 €
TOTAL	25 011 863 €	-80 500 €	3 954 €	24 935 317 €

Annexe 2

Attribution de compensation 2004 recalculée en fonction des décisions de la CLECT en 2004

	Evaluation 2003 ou 2004	Correction évaluation	Rôles supp.2002	TOTAL
Albi	20 710 167 €	-80 500 €	3 954 €	20 633 621 €
Arthès	403 598 €			403 598 €
Cambon	88 070 €			88 070 €
Carlus	30 814 €			30 814 €
Castelnau de Lévis	159 796 €			159 796 €
Cunac	129 889 €			129 889 €
Dénat	31 473 €			31 473 €
Fréjairolles	99 251 €			99 251 €
Labastide Dénat	20 686 €			20 686 €
Le Séquestre	687 518 €			687 518 €
Lescure	526 745 €			526 745 €
Marssac	653 614 €	-500 €		653 114 €
Puygouzon	603 074 €			603 074 €
Rouffiac	24 065 €			24 065 €
Saint-Juéry	1 123 484 €			1 123 484 €
Saliès	24 365 €	4 088 €		28 453 €
Terssac	348 868 €			348 868 €
TOTAL	25 665 477 €	-76 912 €	3 954 €	25 592 519 €

Annexe 3

Attribution de compensation à compter de 2005

	TOTAL
Albi	20 633 621 €
Arthès	403 598 €
Cambon	88 070 €
Carlus	30 814 €
Castelnau de Lévis	159 796 €
Cunac	129 889 €
Dénat	31 473 €
Fréjairolles	99 251 €
Labastide Dénat	20 686 €
Le Séquestre	687 518 €
Lescure	526 745 €
Marssac	653 114 €
Puygouzon	603 074 €
Rouffiac	24 065 €
Saint-Juéry	1 123 484 €
Saliès	28 453 €
Terssac	348 868 €
TOTAL	25 592 519 €